

SEANCE PUBLIQUE DU 19 NOVEMBRE 2020

REUNION PUBLIQUE DU 19 NOVEMBRE 2020

Présidence de M. Jean-Claude JADOT, Président.

M. Irwin GUCKEL siège au bureau en qualité de secrétaire.

Mme la Directrice générale provinciale assiste à la réunion.

La réunion est ouverte à 16H30'.

M. LE PRESIDENT.- Je déclare la réunion du 19 novembre 2020 ouverte. Avant de passer la parole aux Chefs de groupe, je tiens à excuser Monsieur le Gouverneur.

M. RASSAA, avez-vous des Conseillers à excuser ?

M. RASSAA.- M. NAVET est excusé

M. LE PRESIDENT.- M. VANDEBURIE ?

M. VANDEBURIE.- A priori pas d'absent

M. LE PRESIDENT.- M. CAPPAP?

M. CAPPAP.- A priori, pas d'absent non plus

M. LE PRESIDENT.- Mme DEFRANG-FIRKET ?

Mme DEFRANG-FIRKET.- Pas d'absent non plus

M. LE PRESIDENT.- M. LEJEUNE ?

M. LEJEUNE.- Tout le monde est là

M. LE PRESIDENT.- Merci. Je vais vous demander de couper votre micro sinon ça va résonner beaucoup. Merci.

I.- Ordre du jour**II.- Ordre du jour actualisé****III.- Communication de Monsieur le Président.**

Vous trouverez sur vos bancs l'ordre du jour actualisé de la séance de ce jour ainsi que l'ordre du jour des questions d'actualité. Ceux-ci vous ont également été envoyés par email avant le début de la séance.

Je rappelle aux membres qui participent à la réunion en distanciel, d'allumer leur micro lorsque je leur donne la parole et de le couper à la fin de leur intervention.

IV. - Lecture du procès-verbal de la réunion précédente

M. LE PRESIDENT.- Point 1 de l'ordre du jour actualisé.

Lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 30 octobre 2020. Je donne la parole à M. le Premier Secrétaire pour la lecture de ce résumé.

(M. Irwin GUCKEL, Premier Secrétaire, donne une lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 30 octobre 2020).

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Premier Secrétaire. L'approbation du procès-verbal interviendra en fin de réunion.

V.- Éloge funèbre de Monsieur Jean SMETS, Conseiller provincial honoraire.

M. LE PRESIDENT.- Point 2 de l'ordre du jour actualisé.

Mesdames et Messieurs les Députés provinciaux, Madame la Directrice générale provinciale, chers Collègues,

Il est de mon devoir d'évoquer aujourd'hui la mémoire d'un Conseiller provincial honoraire, Monsieur Jean SMETS.

Né à Liège le 28 septembre 1939, Monsieur Jean Smets est décédé le 5 novembre dernier, à l'âge de 81 ans.

Monsieur SMETS a siégé au sein de notre Assemblée provinciale en tant que représentant du CDH pendant 12 ans, de 1994 à 2006.

Egalement Conseiller communal, il a été échevin des Affaires économiques d'Aubel. Au-delà de sa carrière politique, Monsieur Smets a été Directeur de l'école Saint-Joseph de Dolhain, l'accompagnement de ses élèves vers la réussite lui tenait particulièrement à cœur.

SEANCE PUBLIQUE DU 19 NOVEMBRE 2020

Au nom de notre Assemblée, j'ai adressé un message de sympathie et de condoléances à sa famille.

Je vous demande de vous recueillir quelques instants en sa mémoire.

(Minutes de silence)

VI.- Question d'actualité

Document 20-21/A02 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative à l'avenir du Pass « Odysée Théâtre ».

M. LE PRESIDENT. – Point 3 de l'ordre du jour actualisé. Vous trouverez sur votre banc l'ordre du jour des questions d'actualité qui comporte un point.

Pour cette question référencée 20-21/A02, je donne la parole à M. Rafik RASSAA. Vous avez la parole Monsieur le Chef de groupe.

M. RASSAA, Chef de groupe (à la tribune). – Merci Monsieur le Président. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, Mesdames et Messieurs les Députés.

Le Pass « Odysée Théâtre » est un pass qui permet de voir 5 ou 6 spectacles de théâtre par semestre pour la modique somme de 10 €. Avec l'aide des subsides provinciaux, il favorise l'émergence d'un nouveau public. Et ça marche. De nombreuses compagnies de théâtre amateur (théâtre action, improvisations, théâtre d'auteurs, projets collectifs, ...) produisent chaque année des spectacles de qualité qui rencontrent un public de plus en plus grand et de plus en plus fidèle.

Aujourd'hui, il se murmure que l'opération est menacée par une réduction des subsides provinciaux, avec bien sûr le nouveau financement des zones de secours comme raison invoquée.

La Province finance aujourd'hui pour chaque projet retenu des subsides directs, des aides matérielles en nature mais aussi l'embauche d'un certain nombre de vacataires en fonction de l'ampleur du projet : un metteur en scène, un créateur éclairage ou encore une costumière. Ce sont ce genre de contrats qui sont, semble-t-il, menacés demain.

Je tiens à rappeler l'importance de ce genre de contrats dans un secteur en crise et où la signature d'un tel contrat peut conditionner l'obtention ou le maintien du statut d'artiste pour un certain nombre de métiers de la création qui vivent malheureusement une précarité toujours plus grande.

Ma question donc, Monsieur le Député-Président, est donc double : pouvez-vous rassurer le secteur du théâtre-amateur et garantir que l'opération « Odysée-Théâtre » sera bel et bien maintenue pour les prochaines années avec le même financement ?

SEANCE PUBLIQUE DU 19 NOVEMBRE 2020

Deuxième question : pouvez-vous infirmer ou confirmer la volonté de la Province de ne plus subsidier des contrats de vacataires dans le secteur théâtral mais aussi dans d'autres secteurs de la Jeunesse et de la Culture ?

Je vous remercie d'avance pour vos réponses.

M. LE PRESIDENT. – Merci Monsieur le Chef de groupe. J'invite Monsieur le Député provincial-Président Luc GILLARD à la tribune pour la réponse du Collège à cette question. Vous avez la parole Monsieur le Député provincial – Président.

M. GILLARD, Député provincial – Président (à la tribune). – Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Comme l'a rappelé Monsieur RASSAA, l'opération Odysée Théâtre poursuit un objectif depuis ses débuts en 2002, de soutenir le secteur du théâtre amateur, et c'est en moyenne entre 9 et 12 compagnies chaque année depuis 18 ans qui sont aidées.

L'opération rencontre effectivement un grand succès puisque cela représente entre 1200 et 1800 passes vendus par an. Et vous l'avez rappelé, pour une somme, on va le dire, modique. Déjà en 2018, le constat d'un public fidèle était démontré, puisque l'absence d'une campagne d'affichage, permettant par ailleurs une économie budgétaire directement réinjectée dans l'aide apportée aux compagnies, n'avait pas fait désemplir les salles.

Alors, c'est vrai, je vais vous citer les chiffres : effectivement, en 2019 est presque 94.000 Euros, dont on va en parler 58.670,48 Euros précisément qui ont été engagés pour les délégations de collaborateurs occasionnels, ce qui représente 31 contrats pour à peu près 18 personnes.

Alors, ce dispositif a toujours mis un point d'honneur à soutenir l'émergence de formes toujours plus diverses dans le théâtre-amateur, de permettre une émulation dans ce secteur, des rencontres ont donné lieu à de nouveaux projets entre compagnies par exemple, l'idée était aussi de croiser les publics, et dernier points, j'y tiens, à rayonner sur le territoire provincial. Ainsi des projets sur des territoires comme Dison, Spa, Hannut, Amay, Visé ont fait partie d'Odysée Théâtre.

Est-ce que la réforme des Provinces va-t-elle obliger la Province de Liège à faire des efforts et à réinventer certains aspects des dispositifs d'aides qu'elle met en place ? Oui, évidemment M. RASSAA, ça je ne vous fais pas mystère ! Mais, vous le savez, la Province ne manque pas de créativité, et a sa capacité à rebondir.

Venons-en à Odysée-Théâtre et son pass. Vous vous doutez, et ne je doute pas que vous-même vous allez nous interroger souvent au travers de cette réforme que vous savez d'importance, vous connaissez à peu près le montant général auquel on devra arriver en 2024 donc, vous ne doutez pas qu'on ne va pas trouver 45.000.000 € sous le sabot d'un cheval. Il va bien falloir les trouver quelque part et il va donc bien falloir faire des choix.

SEANCE PUBLIQUE DU 19 NOVEMBRE 2020

Mais quel est le choix que l'on fait ici, en l'occurrence ? Et vous me demandez est-ce qu'Odyssée Théâtre va disparaître ? Non ! Je vous le dis tout de suite ! Odyssée Théâtre ne disparaîtra pas et son pass non plus.

Alors, vous me direz « comment est-ce qu'on va faire ? ». Eh bien, je vais d'abord vous dire qu'on ne va quand même pas, et ce n'est pas du tout la philosophie qui a été choisie par le Collège et qu'on partage ici en Conseil et qu'on partage en Commission, on ne va pas aller déconstruire quelque chose qui fonctionne. Dans la philosophie qu'on s'est imposée finalement pour digérer cette réforme, c'est d'apporter les services exclusifs. Et personne d'autre que la Province n'aide vraiment ce théâtre amateur comme nous le faisons. Donc l'idée est de maintenir elle est là, elle est franche et nette.

Maintenant, effectivement, il y a la problématique des travailleurs occasionnels et ça, je suis au regret de devoir dire que, qu'allons-nous faire ? Plutôt que de mal subsidier, nous allons réfléchir à le bon calibrage, le bon nombre finalement de projets que nous voulons soutenir car on ne veut pas les amoindrir. Donc on veut les maintenir en qualitatif. Donc peut-être qu'il y aura un peu moins de projets soutenus mais par contre, les moyens seront réinjectés dans l'investissement en question plutôt que d'engager des travailleurs occasionnels, et il appartiendra aux compagnies de faire appel à ces prestations dont on parle et vous savez, le secteur amateur, le théâtre amateur, est un secteur mouvant, ce ne sont pas des professionnels comme le dit le terme et donc, vous avez une multitude de compétences en fait, finalement, et il appartient aussi, dans la création d'un projet, à faire appel d'abord à sa propre ressource et d'ailleurs, ça nous renvoie à nos propres obligations nous aussi. Il y avait un peu la tendance, simple, de bonne aloie et vous la défendez j'entends bien, de faire appel à l'extérieur, aux services extérieurs. Je rappelle que dans les contrats en question, et on peut en parler dans le détail, ce sont des gens qui travaillent déjà dans le secteur du théâtre, ce ne sont pas des gens qui attendent un contrat et qui attendaient la main tendue la Province. C'est un plus pour eux.

Je ne dis pas, personne de rechigne sur un plus, vous vous doutez, mais enfin, quand on doit faire des efforts, que fait-on ? On maintient le programme qu'on trouve intéressant et important et celui qui touche le public et au bon tarif, c'est-à-dire au tarif du Pass, et on réintègre les moyens dans peut-être un peu moins de projets, je dis un peu moins, et on intègre dans ces projets le financement des aides complémentaires et quelles étaient finalement les prestations extérieures ? C'étaient des prestations techniques bien souvent, d'encadrement : le son, la lumière, le pendrillonage, les costumes...

Il va falloir faire appel aux richesses et, ça aussi nous oblige à une réflexion puisque votre deuxième question touche plus, hein « Pouvez-vous infirmer ou confirmer cette volonté de subsidier » et bien je vous réponds, je vous dis que, indirectement, les compagnies pourront faire appel à ces prestations extérieures mais ce sera à elles de désigner quel est le besoin qu'elles ont par rapport au projet spécifique.

On avait un peu trop tendance, finalement, à faire appel à ces services sans discernement toujours, et donc ici, on renvoie à les compétences qu'on sait riches au sein de la Province, notre propre dynamique, notre propre capacité à aussi être l'acteur plutôt que de le déléguer.

Voilà je pense avoir répondu à votre question, je vous remercie.

SEANCE PUBLIQUE DU 19 NOVEMBRE 2020

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député provincial – Président. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Monsieur RASSAA.

M. RASSAA, Chef de groupe (à la tribune).- Merci Monsieur le Député-Président pour votre réponse mais autant vous dire que je ne suis vraiment pas rassuré.

J'entends qu'on doit effectivement trouver 45.000.000 €, ça on le sait maintenant depuis un certain temps, mais j'entends quand même dans votre réponse qu'on va faire moins en quantité. J'entends la volonté de maintenir la qualité mais on fera quand même moins en quantité, ça veut dire qu'il y aura moins de compagnies qui seront subsidiées et j'entends aussi qu'on fera moins de contrats et je ne pense pas qu'un certain nombre de compagnies vont trouver ces ressources en interne puisque, effectivement, la Province est là, pour reprendre un slogan de la Province pour un certain nombre de compagnies et de métiers, de jeunes artistes notamment qui commencent et qui n'ont pas de contrats suffisants pour maintenir leur statut d'artiste et qui, grâce à ces contrats qu'ils obtiennent avec cette opération Odysée Théâtre, peuvent prétendre à ce statut d'artiste et donc, je pense que c'est vraiment essentiel de maintenir un minimum de contrats à l'avenir et j'espère que cette quantité, en tous les cas que les discussions avec le secteur, pourront aboutir au maintien de cette quantité de contrats.

Je vous remercie pour votre bienveillance en tous les cas pour le secteur et j'espère que les discussions avec ce secteur aboutiront à un changement de position. Merci.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller.

VII. Discussions et votes des rapports soumis à la délibération du Conseil provincial.**Document 20-21/071 : Modalités des règles relatives aux réunions des Commissions du Conseil provinciale de Liège en application du Décret wallon du 1er octobre 2020.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 4 de l'ordre du jour (document 20-21/071).

Le Décret wallon du 1er octobre 2020 organisant, jusqu'au 31 mars 2021, la tenue des réunions des organes communaux et provinciaux, et plus particulièrement son article 8, stipule que le Conseil provincial peut autoriser les Commissions du Conseil provincial à se réunir de manière virtuelle, par téléconférence ou vidéoconférence, sur demande de leur Président respectif.

Chaque Président de Commission en ayant fait la demande, notre Assemblée est dès lors invitée à se prononcer sur la tenue de ces réunions de manière virtuelle, par vidéoconférence.

J'ouvre la discussion générale, quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote sur le document 20-21/071.

SEANCE PUBLIQUE DU 19 NOVEMBRE 2020

Qui est pour la tenue des réunions des Commissions par vidéoconférence ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 20-21/054 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Les Amis du Château féodal de Moha » dans le cadre de l'annulation en raison du Covid-19 des Fêtes de la Neuvaine de mai 2020 et des balades contées qui ont eu lieu les 11 et 12 septembre 2020.

Document 20-21/055 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Mouvement Sans Titre » – projet « Art au centre » du 8 octobre au 31 décembre 2020.

Document 20-21/056 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien des asbl « Festival du Jeune Théâtre de Liège et de la Communauté Française de Belgique », « Fédération Musicale de la Province de Liège », « Centre culturel de Liège – Les Chiroux », « Coopération Culturelle Régionale de l'arrondissement de Liège » – Fonctionnement 2020.

Document 20-21/057 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Centre Culturel de Marchin » dans le cadre du projet « Grandes questions » dans l'axe « extension de territoire » 2020.

Document 20-21/058 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Royale Fanfare d'Orphée de Stavelot » dans le cadre d'une demande de prolongation de délai de production de justificatifs.

Document 20-21/059 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « In Cité Mondî », dans le cadre du développement de la SPACE Collection durant l'année 2020.

Document 20-21/060 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Festival Vacances Théâtre Stavelot » suite à l'annulation du Festival d'été 2020 en raison de la crise sanitaire.

Document 20-21/061 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Présence et Action culturelles – Régionale de Liège », aux fins de couvrir les frais d'annulation en raison de la crise sanitaire de la Fête de la Musique 2020.

SEANCE PUBLIQUE DU 19 NOVEMBRE 2020

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11 et 12 de l'ordre du jour (documents 20-21/054 à 20-21/061) ont été regroupés à la demande des membres de la première Commission.

Ces huit documents ayant soulevé des questions, j'invite le rapporteur, Mme Victoria VANDEBERG, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme VANDEBERG, Rapporteur (en visioconférence). – Merci Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le document 20-21/054, concernant la demande de soutien à l'ASBL « Les amis du château féodal de Moha » a soulevé des questions.

Une qui est plutôt d'ordre général et une autre plus spécifique à ce point. Alors, la première question d'ordre général : quelle est la politique adoptée par rapport aux événements annulés ? Continue-t-on à allouer le subside, celui-ci est-il amoindri ou reste-il identique afin de soutenir le secteur artistique ?

Il est répondu que ce ne sont pas du tout forcément le même type de dépenses par rapport à un événement qui aurait dû avoir lieu. Certaines associations ont converti la somme en fonctionnement. D'autres, qui n'ont en charge l'organisation que d'un seul événement ont une situation un peu différente et alors ce sont des frais qui sont dus car les prestations n'ont pas pu être annulées mais étaient annoncées. Donc, à ce moment-là, on soutient donc l'associatif qui a fait une demande et où il y a justificatifs qui sont donnés.

Une autre remarque plus spécifique porte sur les 3.000 € de frais encourus, pour notamment le feu d'artifice, la kermesse du village, le blind-test..., et 2.000 € concernant les balades contées. Ne devrait-on pas se recentrer d'avantage sur des activités purement culturelles ?

Premièrement, ces prestations peuvent rentrer dans ce qui est le culturel large et deuxièmement, ces prestations faisaient partie de l'organisation générale de l'événement, du programme. Ce sont des animations qui sont complémentaires à l'activité centrale. Il faut également souligner, ici c'était au cas des artificiers, mais aussi en règle générale le secteur culturel et artistique est dans une situation très compliquée car quasi aucune prestation n'a été et n'est encore possible.

Quant au document 059, on note qu'une petite remarque complémentaire a été faite, quelques rectifications ont été faites par rapport aux documents envoyés de base par rapport aux postes dépenses-entrées et que ce nouveau document se trouve sur le portail des Conseillers provinciaux.

Je vous remercie.

SEANCE PUBLIQUE DU 19 NOVEMBRE 2020

M. LE PRESIDENT. – Merci Madame la Conseillère provinciale. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote des conclusions de la première Commission. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé pour autant que, au point 7, Madame FRENAY concernée par cette subvention, cette asbl, ne participera pas au vote. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Mme VANDEBERG, Rapporteur (en visioconférence).- Monsieur le Président, j'ai oublié de préciser que en Commission, les votes étaient de 8 voix pour et 2 abstentions.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère. Qui est pour les conclusions de la première Commission en ce qui concerne ces huit documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe PTB, le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les huit résolutions. Je tiens également à rappeler que si un Conseiller qui est en visuel ici souhaite prendre la parole, il suffit qu'il lève sa main dans son programme ZOOM pour que je lui passe la parole.

Et par ailleurs, une précision également, tous les rapports qui sont émis ici aujourd'hui sont signés par les Chefs de groupe de la personne qui présente le rapport. De cette manière, tout est en ordre au niveau administratif.

Document 20-21/062 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien des asbl « RTC Télé-Liège » et « VEDIA » – Fonctionnement annuel 2020.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 13 de l'ordre du jour (document 20-21/062).

Ce document a été soumis à l'examen de la première Commission et a soulevé une question, j'invite donc le rapporteur, M. Marc MAGNERY, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. MAGNERY, Rapporteur (en visioconférence).- Merci Monsieur le Président, bonjour à toutes et tous. Monsieur le Président, chers Collègues.

Mon compte-rendu concerne l'octroi de subventions en matière de Culture, une demande de soutien des asbl « RTC Télé-Liège » et « VEDIA » – Fonctionnement annuel 2020.

Un Commissaire s'interroge d'emblée afin de savoir si une augmentation du subside a

SEANCE PUBLIQUE DU 19 NOVEMBRE 2020

été envisagée pour Vedia étant donné que Vedia avait en son temps, il y a quelques années, sollicité un refinancement de la part des Communes de l'arrondissement de Verviers.

Le Député-Président répond que non, en tout cas pas dans cette ligne budgétaire qui concerne une aide en matière culturelle. Le Député s'engage cependant à poser la question à la Députée Firket en charge de la Communication et de revenir vers les membres de la Commission avec la réponse.

Une seconde question est posée, un Commissaire demande si le montant alloué est indexé. Il lui est répondu que non. Non seulement ce n'est pas prévu mais en plus financièrement ce n'est pas trop le moment d'indexer sur base spontanée comme ça les montants. Le Député rappelle par la même occasion le soutien apporté par la Province à nos télévisions locales via l'achat de nombreux publi-reportages.

Le vote s'est soldé par 8 voix pour et 2 abstentions.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale, quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la première Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 20-21/063 : Octroi de subventions en matière de Protocole et Relations internationales – Demande de soutien de la Fondation Euritalia dans le cadre de l'annulation de la 16ème édition de la Giornata italiana initialement prévue les 6 et 7 juin 2020.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 14 de l'ordre du jour (document 20-21/063).

Ce document a été soumis à l'examen de la première Commission et a soulevé une question, j'invite donc le rapporteur, Mme Virginie DEFRANG-FIRKET, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Cheffe de groupe.

Mme DEFRANG-FIRKET, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

SEANCE PUBLIQUE DU 19 NOVEMBRE 2020

Votre première Commission s'est donc réunie ce mardi pour analyser le document 20-21/063.

A cette occasion, il a été proposé à notre Assemblée d'octroyer une subvention en espèces d'un montant de 5.000 € au profit de la Fondation Euritalia, de la Villa Consulaire du Parc de la Boverie à Liège, aux fins de la prise en charge de frais encourus et engagés suite à l'annulation en raison de la situation sanitaire de la 16^{ème} édition de la Giornata italiana.

La subvention est répartie comme suit : 2.000 € à charge du Service du Protocole et 3.000 € à charge du Département des Relations internationales.

La Fondation Euritalia a engagé et encouru des frais consistant en un versement du premier acompte d'un montant de 6.000 € relatif à l'organisation du concert programmé le samedi 6 juin. A titre exceptionnel et en raison des circonstances particulières dues au COVID-19, il est proposé d'ajouter au montant de 3.000 € à charge du budget réservé aux actions internationales, donc 2.000 € supplémentaires inscrits à l'article libellé « Subside pour l'organisation de la Journée italienne au profit de Blegny-Mine Asbl » du BO 2020 et ainsi octroyer un montant total de 5.000 € à Euritalia.

Une Commissaire déclare que l'on parle d'une société romaine qui devait se produire en concert, est-ce vraiment de romains qui devaient venir sur place ?

Il semble que oui. C'est une chanteuse qui était prévue, en 2021. C'est donc une avance, un cachet payé pour cet artiste. Pas question de payer deux fois sa prestation. Le paiement sera liquidé une fois celle-ci réalisée.

Cette résolution a été votée par votre première Commission par 8 voix pour et 2 abstentions.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Cheffe de groupe. J'ouvre la discussion générale, quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la première Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 20-21/072 : Acquisition, par rattachement à l'accord-cadre radios de la SA ASTRID, d'une solution de géolocalisation embarquée au profit de 139 véhicules d'intervention issus des zones de secours.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 15 de l'ordre du jour (document 20-21/072).

Ce document a été soumis à l'examen de la première Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est donc par 8 voix pour et 2 abstentions que votre première Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale, quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la première Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 20-21/073 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Théâtre de Liège » – Opération Places aux Artistes juillet et août 2020.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 16 de l'ordre du jour (document 20-21/073).

Ce document a été soumis à l'examen de la première Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est donc par 8 voix pour et 2 abstentions que votre première Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale, quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la première Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP.

SEANCE PUBLIQUE DU 19 NOVEMBRE 2020

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 20-21/064 : Octroi de subventions en matière d'Affaires sociales – Demande de soutien de l'asbl « Resto du Cœur de Liège » dans le cadre de divers achats – année 2020.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 17 de l'ordre du jour (document 20-21/064).

Ce document a été soumis à l'examen de la deuxième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est donc par 7 voix pour et 3 abstentions que votre deuxième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale, quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 20-21/065 : Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien de l'asbl « Tennis-Sport-Activité d'Eveil au Sport » pour l'organisation de stages sportifs destinés aux enfants, du 6 juillet au 28 août 2020, au Hall omnisports de Hamoir.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 18 de l'ordre du jour (document 20-21/065).

SEANCE PUBLIQUE DU 19 NOVEMBRE 2020

Ce document a été soumis à l'examen de la deuxième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est donc par 7 voix pour et 3 abstentions que votre deuxième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale, quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 20-21/074 : Retrait de la Province de Liège de l'asbl « L'Observatoire Créateur d'échanges et de transversalité dans le Social ».

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 19 de l'ordre du jour (document 20-21/074).

Ce document a été soumis à l'examen de la deuxième Commission et a soulevé une question, j'invite donc le rapporteur, Mme Isabelle HUMBLET, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme HUMBLET, Rapporteur (en visioconférence).- Merci Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers.

Donc, une question a été soulevée avec le document 20-21/074 concernant le retrait de la Province de Liège de l'asbl « L'Observatoire Créateur d'échanges et de transversalité dans le Social ».

Un Commissaire s'est interrogé quant à savoir si l'emploi des travailleurs de cette asbl serait impacté par le retrait. Le Commissaire a demandé des explications quant au fonctionnement de l'asbl par rapport aux subventions.

La Députée a répondu que la Province mettait encore à disposition des locaux et des subsides qui ont été octroyés ; ni le personnel et ni le fonctionnement de l'asbl ne seront impactés par le retrait de la Province.

Le vote a été unanime.

SEANCE PUBLIQUE DU 19 NOVEMBRE 2020

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. Dans mes notes je vois que le vote était de 7 voix pour et 3 abstentions.

J'ouvre la discussion générale, quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? M. RASSAA.

M. RASSAA, Chef de groupe (à la tribune).- Simplement, nous allons justifier notre vote contre ce retrait.

Nous avons bien entendu les réponses de Mme FIRQUET en Commission. Même si elles se sont voulues rassurantes, nous avons des craintes quant à l'avenir de l'implication de la Province dans cet observatoire et au CEDS de manière générale, on pense que c'est une chouette initiative que cet observatoire et qu'il faut continuer à le soutenir.

J'espère me tromper et j'espère que l'avenir me contredira et que les subsides seront toujours maintenus à la même hauteur et que la Région Wallonne compensera éventuellement le retrait de la Province mais en attendant, nous votons contre ce retrait.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller. D'autres interventions ? Madame la Députée provinciale – Vice-présidente.

Mme FIRQUET, Députée provinciale-Vice-présidente (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Alors, Monsieur RASSAA, vous ne connaissiez pas bien la situation du CEDS c'est une chose, de l'Observatoire visiblement encore moins.

Si les informations ne vous sont pas revenues, c'est bien dommage mais donc, sachez que nous n'intervenons pas du tout au niveau de la prise en charge du personnel de l'observatoire. Ce qui a été dit en Commission c'est que les locaux continueraient à être mis à disposition, valeur estimable à tous égards et, par ailleurs, que le subside qui a été donné jusqu'à hauteur de 6.000 € serait toujours donné à l'avenir.

Simplement, il y a une logique au niveau de l'ensemble des Provinces de ne plus être présentes dans les Conseils d'administration de ces asbl et donc, nous nous retirons en tant qu'administrateur.

Je ne vois pas en quoi, de nouveau, vous criez au loup. Je ne vois pas en quoi, de nouveau, la situation de cette asbl est mise en péril.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Députée provinciale – Vice-présidente. Plus d'interventions ? Non. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ? Le groupe PTB.

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 20-21/066 : Don d'un véhicule strippé par la Zone de Police Chaudfontaine-Esneux-Sprimont- Aywaille-Trooz pour les besoins de l'ECOPOL.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 20 de l'ordre du jour (document 20-21/066).

Ce document a été soumis à l'examen de la troisième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est donc à l'unanimité que votre troisième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale, quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 20-21/067 : Octroi de subventions en matière de Développement durable – Demande de soutien de l'asbl « Permavenir » dans le cadre de la réalisation d'un film documentaire du projet Tandem local.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 21 de l'ordre du jour (document 20-21/067).

SEANCE PUBLIQUE DU 19 NOVEMBRE 2020

Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission et a soulevé une question. J'invite donc le rapporteur, Mme Caroline LEBEAU, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme LEBEAU, Rapporteur (en visioconférence).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Votre quatrième Commission s'est réunie ce lundi 16 novembre pour parcourir le document 20-21/067.

Elle a donné lieu à une question : une Commissaire demande pourquoi il est demandé un subside à notre Province alors qu'il n'y pas uniquement nos producteurs locaux et que ce reportage fait le tour de toutes les Provinces ? Il lui est répondu que rien ne les empêche de demander un subside à toutes les Provinces.

Merci.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. J'ouvre la discussion générale, quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 20-21/068 : Octroi de subventions en matière de Développement durable – Demande de soutien de l'asbl « Contrat de Rivière Ourthe » dans le cadre du projet d'étude sur la dynamique de population de la truite commune dans le Bloquay, d'août 2020 à juin 2021.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 22 de l'ordre du jour (document 20-21/068).

Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est donc à l'unanimité que votre quatrième Commission vous propose de l'adopter.

SEANCE PUBLIQUE DU 19 NOVEMBRE 2020

J'ouvre la discussion générale, quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 20-21/075 : Octroi de subventions en matière de Développement durable – Demande de soutien de l'asbl «Association pour la Sauvegarde des Espèces Indigènes» pour la réalisation et l'installation de 5 unités d'aquaponie pour l'élevage d'écrevisses à pattes rouges, d'espèces de poissons et de plantes aquatiques menacées, prévues pour mars 2021.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 23 de l'ordre du jour (document 20-21/075).

Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission et a soulevé une question. J'invite donc le rapporteur, Mme Astrid BASTIN, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme BASTIN, Rapporteur (en visioconférence).- Merci. Bonjour à tous.

Nous nous sommes réunis virtuellement ce 16 novembre lors de la quatrième Commission sur le document 20-21/075.

Une Commissaire a demandé si le (inaudible) faisait partie du projet. Notre Député répond que non, pas spécialement car il s'agit d'une subvention purement informative et plutôt de communication et de sensibilisation.

Merci.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. J'ouvre la discussion générale, quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

SEANCE PUBLIQUE DU 19 NOVEMBRE 2020

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 20-21/069 : Marché public de Fournitures et Services – Mode de passation et conditions du marché relatif à l'acquisition, dans le cadre du plan d'équipement «Autres machines et matériel » 2020, d'un chromatographe en phase liquide couplé avec un détecteur à barrettes de diodes et avec un détecteur de fluorescence (HPLC fluo-DAD) ainsi que la maintenance « full omnium » pour une durée de 10 ans.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 24 de l'ordre du jour (document 20-21/069).

Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est donc par 10 voix pour et 2 abstentions que votre cinquième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale, quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 20-21/070 : Octroi de subventions en matière de Tourisme – Répartition des subsides provinciaux d'équipement touristique pour l'exercice 2020.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 25 de l'ordre du jour (document 20-21/070).

SEANCE PUBLIQUE DU 19 NOVEMBRE 2020

Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est donc par 10 voix pour et 2 abstentions que votre cinquième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale, quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 20-21/076 : Prise de participation dans l'Intercommunale de Gestion Immobilière Liégeoise (IGIL).

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 26 de l'ordre du jour (document 20-21/076).

Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission et a soulevé des questions, j'invite donc le rapporteur, Mme Isabelle GRAINDORGE, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme GRAINDORGE, Rapporteur (en visioconférence).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Ce mercredi 18 novembre, la cinquième Commission s'est réunie et a examiné le document 20-21/076 relatif à la prise de participation dans l'Intercommunale de Gestion immobilière Liégeoise IGIL.

Monsieur le Président commence par la présentation d'un résumé expliquant que le projet global de rénovation du Palais des Congrès s'élève à un montant estimé entre 10 et 12.000.000 d'euros et que la prise de participation par la Province s'élève à 3.000.000 €.

Pendant, la composition du Conseil d'administration de l'IGIL ne permet pas de désigner un administrateur supplémentaire et donc la Province ne pourra être représentée que par des observateurs avec voix consultative.

SEANCE PUBLIQUE DU 19 NOVEMBRE 2020

Suite à ce résumé, un Conseiller pose trois questions : le Conseiller demande d'abord pourquoi ce dossier n'a-t-il pas été traité par l'asbl Liège Europe Métropole vu qu'il s'agit d'un dossier à vocation supracommunale ?

Ensuite le Conseiller demande pourquoi la Province n'a pas conclu une convention d'actionnariat pour prévoir des sécurités supplémentaires vu les sommes qui sont engagées et vu que l'activité principale du Palais des Congrès est l'événementiel et qu'actuellement, suite à la situation sanitaire ce secteur est en difficulté et donc le Conseiller se demande si on a des informations supplémentaires sur un plan stratégique et si on a mis des garanties au regard de l'investissement financier de la Province ?

Monsieur le Député propose de répondre aux questions pour le lendemain, donc pour aujourd'hui, ce qui convient au Conseiller.

C'est avec 7 voix pour et 5 abstentions que votre Commission vous propose de l'adopter et donc, je vais laisser la parole certainement à Monsieur le Député pour répondre aux questions de ce Conseiller.

M. LE PRESIDENT.- J'invite donc Monsieur le Député Claude KLENKENBERG à prendre place à la tribune. Vous avez la parole Monsieur le Député provincial.

M. KLENKENBERG, Député provincial (à la tribune).- Monsieur LEJEUNE n'est pas là ?

M. LE PRESIDENT.- Si, Monsieur LEJEUNE est là.

M. KLENKENBERG, Député provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Madame la Directrice générale provinciale, chers Collègues.

Monsieur le Conseiller provincial Luc LEJEUNE m'a interpellé hier lors de la réunion de la cinquième Commission concernant la prise de participation de la Province de Liège au sein de l'IGIL, Intercommunale Immobilière Liégeoise.

Cette demande s'inscrit dans le cadre du projet global de rénovation du Palais des Congrès de Liège, qui s'élève à un montant estimé entre 10 et 12 millions d'euros.

En effet, en mai 2019, lors d'un Collège commun entre la Province et la Ville de Liège, cette dernière nous a sollicités afin que nous puissions prendre une participation à hauteur de 3 millions d'euro et ce, afin d'être représentés au sein des instances de l'intercommunale et ne pas être cantonnés à un simple rôle de pouvoir subsidiant. Des propositions ont été formulées.

Quant à la problématique de la représentation de la Province en sa future qualité d'actionnaire, il faut noter que d'une part, la composition actuelle du Conseil d'administration de l'IGIL ne permet pas de désigner un administrateur supplémentaire.

En effet, conformément au prescrit du CDLD, le nombre d'administrateurs de l'IGIL est limité à sept étant donné que l'intercommunale ne compte parmi ses membres que deux communes associées.

SEANCE PUBLIQUE DU 19 NOVEMBRE 2020

D'autre part, le prescrit actuel des statuts de l'IGIL prévoit que les sociétaires d'actions de type « C », future qualité d'actionnaire de la Province, ne peuvent être représentés au sein du Conseil d'administration que par un ou plusieurs observateurs.

La Province sera donc représentée par deux observateurs mais de manière transitoire dans l'attente d'une modification des statuts.

Par ailleurs, durant cette même période, l'IGIL assure à la Province de Liège son engagement de se concerter avec elle et à soumettre à son accord toute décision relevant de sa compétence. Nous n'avons dès lors aucune raison de douter du respect ferme de cet engagement.

Enfin, quant au Plan stratégique de l'intercommunale et de sa réévaluation au regard de la crise sanitaire actuelle, j'inviterai probablement lors de la prochaine réunion de notre cinquième Commission, des représentants de l'IGIL afin que ces derniers puissent nous présenter ce plan et ainsi débattre de la question ensemble.

Voilà.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député provincial. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? M. LEJEUNE.

M. LEJEUNE, Chef de groupe (à la tribune).- Voilà.

Mes chers Collègues, je remercie le Député provincial d'avoir répondu à mes quelques questions et je lui souhaite un prompt rétablissement relativement à sa mobilité.

Notre groupe s'abstiendra aux prétextes que les réponses nous arrivant aujourd'hui, nous souhaitons au niveau de notre groupe, tout simplement les analyser et les décortiquer pour arriver peut être à la décision ou à la position que la décision qui est prise est une bonne décision mais donc, en l'état, notre position d'aujourd'hui sera une position d'abstention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Chef de groupe. Quelqu'un d'autre souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR,

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

SEANCE PUBLIQUE DU 19 NOVEMBRE 2020**VIII. - Approbation du procès-verbal de la séance du 30 octobre 2020**

M. LE PRESIDENT.- Point 27 de l'ordre du jour.

Aucune réclamation n'ayant été déposée en ce qui concerne la rédaction du procès-verbal de notre dernière réunion, je le déclare approuvé.

IX.- Clôture de la réunion

M. LE PRESIDENT.- Je déclare close la séance publique de ce jour. La prochaine réunion ordinaire du Conseil provincial aura lieu le jeudi 10 décembre à 16H30.

Je tiens à préciser qu'aujourd'hui, hormis une personne excusée, tous les Conseillers étaient présents dans notre Conseil.

Merci et bonne soirée à tout le monde.

La réunion publique est levée à 17H20'.